

# SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

L'E.R.S.I. informe, conseille et participe à l'instruction des démarches d'aides sociales.

Le Service solidarité insertion, informe, conseille, participe à l'instruction des démarches d'aides sociales et les transmet aux autorités concernées (ex : démarches d'entrée en maison de retraite, dossier MDPH...).

Il met à disposition une équipe de professionnels qui accueillent, évaluent les besoins des administrés alésiens rencontrant une difficulté ponctuelle pour instruire une demande d'aide d'urgence ou les orientent vers les services concernés.

Il travaille par ailleurs avec de nombreux partenaires locaux (associations, institutions) pour proposer davantage de services en matière de prévention (plan canicule, plan hivernal d'urgence, réunions collectives sur des thématiques du quotidien concernant l'alimentation, les éco gestes...), d'accès à la culture (passeports culturels, ...), d'accès à la pratique du sport (aide à l'inscription et à l'équipement pour les jeunes...), d'aide à la cantine scolaire pour les primaires, etc.

Par ailleurs, les professionnels peuvent instruire des demandes de RSA et interviennent également dans l'accompagnement des parcours d'insertion des bénéficiaires RSA.

Contact

## **Adresse**

CCAS, Mairie Prim', 5 rue Baronnie, 30100 Alès

## **Horaires**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

## **Téléphone**

04 66 54 23 23

## **Courriel**

[ccas@ville-ales.fr](mailto:ccas@ville-ales.fr)